

## **Recommandations pour la soumission d'études économiques à l'Autorité de la concurrence**

1. En permettant de mieux appréhender le fonctionnement des marchés, l'analyse économique joue un rôle de plus en plus important dans l'aide à la décision des autorités de concurrence et l'Autorité de la concurrence reçoit un nombre croissant d'études économiques dans le cadre de ses différentes missions, qu'il s'agisse du contrôle des concentrations, des contentieux ou des avis sectoriels. Toutefois, ces études ne sont pleinement utiles que si elles sont présentées de façon à rendre les concepts, méthodes et données utilisés et les résultats obtenus pleinement transparents pour les services d'instruction et le collège de l'Autorité et si l'Autorité peut tester la validité et la robustesse de leurs conclusions. Il convient en outre que les parties soumettent leurs études économiques suffisamment tôt dans la procédure, et de préférence, lorsque cela est possible, avant l'envoi du rapport, pour qu'elles puissent être pleinement prises en compte par les services d'instruction et le collège.
2. Ce document a pour objectif d'aider les entreprises et leurs conseils dans la présentation de leurs études économiques afin que celles-ci contribuent le plus efficacement possible à l'instruction des dossiers. Les recommandations qui y sont présentées concernent les études économiques soumises dans l'ensemble des dossiers traités par l'Autorité de la concurrence, que ce soit dans le cadre de la notification d'une opération de concentration, d'une enquête ou d'une instruction en matière de pratiques anti-concurrentielles ou encore de procédures consultatives. Les études économiques qui s'éloigneraient de ces recommandations risquent de ne pouvoir être prises en compte dans l'analyse en vue des décisions de l'Autorité.

### **1. PRÉSENTATION DES ÉTUDES**

3. Les études économiques soumises à l'Autorité de la concurrence doivent être rédigées de manière claire et transparente et expliciter et justifier l'ensemble des hypothèses retenues.
4. Les études soumises doivent ainsi, dans la mesure du possible, pouvoir être comprises indépendamment de tout document extérieur. Tous les éléments nécessaires à l'examen des raisonnements suivis et des principaux résultats présentés doivent figurer dans le corps du texte ou, pour les éléments les plus techniques, en annexe. Lorsqu'il n'est pas possible, pour des raisons matérielles, de joindre l'ensemble de ces éléments, les auteurs doivent inclure les références complètes et précises permettant d'y accéder facilement. Les études peuvent également utilement mentionner les principaux travaux antérieurs ayant utilisé des données ou des méthodes comparables, qu'il s'agisse d'articles académiques, d'études sectorielles ou d'études économiques menées dans le cadre d'affaires de concurrence. L'étude doit inclure une bibliographie contenant la liste des travaux cités avec leurs références précises.

5. Au-delà du rappel d'arguments économiques de portée générale, les études doivent rendre compte des spécificités des marchés et des secteurs étudiés. Les méthodologies et hypothèses retenues doivent être adaptées au fonctionnement réel de chaque marché. Les résultats quantitatifs doivent être interprétés de façon précise, en illustrant de manière concrète l'ampleur des effets que l'on cherche à mesurer.
6. Les études doivent contenir un résumé écrit en langage non technique et accessible à des lecteurs non économistes. Le résumé décrit l'objectif de l'analyse, la nature des données utilisées, la méthodologie suivie, les résultats obtenus et leur robustesse. Le corps de l'étude développe ces différents points, en insistant sur le lien entre le fonctionnement concret du marché étudié et la méthodologie utilisée.
7. Le texte de l'étude et des annexes, ainsi que, le cas échéant, les fichiers de données et de programmes (voir ci-dessous), doivent être fournis en format électronique. Pour l'étude elle-même, le format pdf est souhaitable.
8. Les auteurs des études peuvent fournir les coordonnées d'une personne à contacter pour répondre à d'éventuelles questions techniques ou de clarification.

## **2. CONTENU DES ÉTUDES**

### **a) Sur les études économétriques**

9. Pour apprécier la portée des conclusions des études économétriques ou empiriques, il est d'abord essentiel de montrer en quoi les données utilisées sont de nature à éclairer l'Autorité sur les enjeux de concurrence et de discuter leurs qualités et leurs limites en termes de précision, de représentativité, de niveau d'agrégation, etc.
10. Les études doivent ensuite clairement exposer la démarche suivie pour aborder les préoccupations économiques spécifiques au cas d'espèce. Elles doivent ainsi expliciter l'ensemble des hypothèses retenues et montrer pourquoi la méthodologie choisie est adaptée aux données et à la problématique de concurrence étudiée.
11. Les résultats doivent de plus être interprétés et commentés de manière intuitive, en termes économiques, au regard des éléments concrets du cas et des caractéristiques des marchés en cause. La présentation des résultats doit donc inclure les tests standards de qualité et d'adéquation des modèles aux données. Les études doivent discuter la robustesse des résultats vis-à-vis de la spécification des modèles, de la sélection de l'échantillon et de la définition des variables. Elles doivent permettre d'apprécier la sensibilité des résultats aux différents paramètres et hypothèses utilisés.
12. Enfin, les services d'instruction doivent être en mesure de reproduire l'ensemble des résultats des études économétriques soumises par les parties. Les études doivent donc être accompagnées des données utilisées et de l'ensemble des programmes informatiques mis en œuvre, dans un format numérique permettant aux services d'instruction de les consulter sans difficultés (bases de données et programmes compatibles avec Stata ou Excel).
13. Plus précisément, s'agissant des données, les études soumises doivent être accompagnées des données brutes et des différents échantillons de travail utilisés, en format électronique. Elles doivent décrire précisément les sources initiales des données étudiées, ainsi que la construction des différents échantillons sur lesquels les traitements statistiques ont été effectués.

14. Les études soumises à l'Autorité sont accompagnées des programmes informatiques ayant permis la constitution des échantillons de travail. Les programmes doivent être commentés afin que soient décrites les modifications successives apportées aux données brutes : élimination des valeurs manquantes ou aberrantes, corrections d'erreurs de saisie, corrections ou redressements des données, construction de nouvelles variables, etc.
15. Les études comprennent, dans un fichier spécifique, le « catalogue » de l'ensemble des variables utilisées. Ce catalogue indique, pour chaque variable, si elle est présente dans les données brutes ou si elle a été construite par les auteurs. Il donne le nom et la définition précise de chaque variable, ainsi que, le cas échéant, son mode de construction et toute information utile, par exemple son unité de mesure (milliers d'euros, tonnes, sans unité, etc.).
16. Les études présentent des statistiques descriptives détaillées pour les principales variables d'intérêt sur les échantillons de travail et, dans la mesure du possible, sur les données brutes. Ces statistiques renseignent notamment sur la représentativité des échantillons de travail.
17. Les soumissions doivent également comprendre les programmes qui ont permis les traitements statistiques et économétriques appliqués aux données. Ces programmes doivent être commentés, afin d'être compris et répliqués par les services d'instruction.
18. Les études doivent donc être accompagnées d'un jeu de fichiers (données brutes et retraitées, programmes informatiques, catalogue de variables) qui peut être relativement complexe. Il peut alors être utile d'inclure un « mode d'emploi », pour décrire ces différents fichiers et l'ordre dans lequel ils doivent être exécutés pour obtenir les résultats présentés dans l'étude.

#### **b) Sur les données de sondage**

19. Lorsque les études se basent sur les résultats de sondages, elles doivent décrire de manière et claire et précise :
  - \* le questionnaire intégral avec l'ensemble des questions posées et des réponses possibles ;
  - \* les modalités pratiques d'interrogation (face à face, téléphone, Internet, etc.) et de relance, ainsi que la période (et le cas échéant, le lieu) de l'enquête ;
  - \* la description de l'échantillon : la population visée, le plan de sondage, la taille et la méthode de constitution de l'échantillon ;
  - \* la description des réponses obtenues : taux de non réponse, cohérence des réponses, réponses manquantes ou exclues, etc.
20. Les résultats complets des sondages utilisés par les parties doivent être décrits et joints aux études. Celles-ci doivent discuter la représentativité des échantillons, la fiabilité de la méthode de sondage, la pertinence des questions posées, les particularités des circonstances dans lesquelles s'est déroulé le sondage.
21. Les fichiers de réponse doivent également être transmis sous une forme et un format aisément exploitables afin de permettre aux services de l'Autorité de répliquer les résultats de l'étude et de procéder à leur propre analyse des réponses au sondage.

#### **c) Sur les revues de littérature**

22. Il peut être utile, pour éclairer les problématiques de concurrence étudiées, de passer la littérature économique en revue. De telles revues de littérature, sans nécessairement être exhaustives, doivent présenter fidèlement l'état actuel des connaissances, discuter les hypothèses le plus souvent retenues et apprécier leur pertinence dans le cas d'espèce. Les

études soumises doivent hiérarchiser les différents effets mentionnés par la littérature en fonction de leur vraisemblance et de leur ampleur probable dans le cas d'espèce.

**d) Sur le recours à la modélisation économique**

23. La formalisation mathématique peut être utile lorsqu'elle permet de présenter de manière plus rigoureuse les arguments et les mécanismes économiques en jeu. Les études qui utilisent ce type de technique doivent justifier les hypothèses adoptées, discuter la robustesse des résultats, expliquer de manière intuitive les mécanismes à l'œuvre et hiérarchiser les différents effets mis en évidence.